



## Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile

Une telle autorisation n'est pas automatique, il s'agit d'une décision du ressort du canton débiteur (*cf. notice jointe*).

Ce formulaire doit être rempli et daté : **Point 1** : par le/la candidat.e **Point 2** : par le canton débiteur



### Préambule

Pour les **formations duales**, l'approbation par le canton débiteur du contrat d'apprentissage fait foi. Dès lors, le présent formulaire n'est pas nécessaire.



### 1. Demande du/de la candidat.e

Toutes les rubriques de ce point 1. doivent être remplies.

N° assuré.e AVS : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

  
(13 chiffres)



NOM (en majuscules) : .....

Né.e le : .....

Prénom : .....

Sexe :  masculin  féminin

Rue : .....

Tél. ou natel : .....

NP, Localité : ..... Canton : .....

Courriel : .....

Origine (CH : canton - Etranger : pays) : .....

Langue maternelle : .....

NOM(S) et prénom(s) des parents (ou du/de la détenteur.trice de l'autorité parentale) : .....

Tél. ou natel : ..... Courriel : .....

Adresse : identique à celle du/de la candidat.e  oui  non

si non : .....

Nom et lieu de l'école souhaitée : ..... Canton : .....

Je désire acquérir la formation (appellation officielle) : .....

#### sous forme de :

- Cours préparatoire (pré-CFC) en école à plein temps
- CFC en école à plein temps :  sans maturité profess. intégrée  avec maturité profess. intégrée
- Maturité professionnelle post-CFC :  en école à plein temps  en emploi
- Maturité spécialisée - Orientation / domaine : .....
- Maturité gymnasiale (collège, lycée) :  classe régulière  classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite
- Certificat de culture générale :  classe régulière  classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite
- Gymnase du soir (collège, lycée) :  pour maturité gymnasiale  préparation d'un préalable
- École de culture générale du soir
- Formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)
- Cours propédeutique (pré-HES) :  en école à plein temps  en emploi
- Compléments de formation en vue de l'accès aux HES
- Passerelle Dubs :  en école de jour  en école du soir
- Autre : .....

Durée de la formation : ..... Début : ..... Fin : .....  
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Date : ..... Signature du/de la candidat.e : .....

Si mineur.e, signature de l'un des parents (autorité parentale) .....

#### Annexes obligatoires à joindre par le/la candidat.e :

Candidat.e mineur.e : une attestation de domicile au nom de l'un des parents (document récent, 3 mois maximum).

Candidat.e majeur.e : un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes exigées).

#### Remarques :

Les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de l'élève ou de son-sa représentant.e légal.e (au cas où le canton débiteur est celui de l'un ou des parents).

Dès la préinscription dans une école, le/la candidat.e doit remplir, dater, signer ce formulaire et le transmettre pour traitement dans les plus brefs délais au canton débiteur.

### 2. Autorisation du canton débiteur

L'autorité soussignée autorise le/la candidat.e à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant les contributions intercantionales annuelles AEPr ou C-CIIP.

Timbre :

Lieu et date : ..... Signature du canton débiteur : .....

**Distribution :** Original :  canton débiteur  
Copies :  candidat.e  école  service canton

**Bases légales :** AEPr (Accord intercantonal sur les écoles professionnelles du 22 juin 2006)  
C-CIIP (Convention de la Conférence intercantonale latine de l'instruction publique du 20 mai 2005)

**Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile****Notice pour un.e candidat.e  
souhaitant suivre une formation hors canton de domicile****Canton de domicile = canton débiteur**

- 1) Dans le langage courant, le « canton de domicile » est le canton dans lequel on habite.
- 2) Dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le « canton de domicile » est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale).



Dès qu'il est déterminé, il est intitulé « canton débiteur », ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.



- 3) Le canton débiteur est déterminé au moyen du « Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur ». Ce dernier constitue une annexe au présent formulaire.

**Adresses des cantons de domicile (cantons débiteurs) pour l'envoi du formulaire**

<b>BE</b>	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Section francophone Mme Sandrine Thiévent Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan <a href="mailto:sandrine.thievent@be.ch">sandrine.thievent@be.ch</a> - 031 636 59 88
<b>FR</b>	<u>Maturité gymnasiale, certificat de culture générale, maturité spécialisée, cours propédeutique pré-HES, complément de formation en vue de l'accès aux HES :</u> Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Section des écoles moyennes Mme Nancy Bogec Kasernenstrasse 27, 3013 Bern <a href="mailto:ams.mba@be.ch">ams.mba@be.ch</a> - 031 633 87 36
<b>FR</b>	<u>Pour :</u> -Cours préparatoire (pré-CFC) -CFC en école à plein temps -Maturité professionnelle post-CFC -Formation de rattrapage  SFP - Service de la formation professionnelle Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg  <u>Pour les autres :</u> DFAC - Direction de la formation et des affaires culturelles Finances et équipement Rue de l'Hôpital 1, Case postale, 1701 Fribourg
<b>GE</b>	<u>Si formation en mode e.p.t. (école à plein temps) :</u> DGESII - Direction générale de l'enseignement secondaire II Chemin de l'Echo 5A, 1213 Onex Genève  <u>Si formation en mode dual :</u> OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève 4
<b>JU</b>	SFP - Service de la formation postobligatoire Rue du 24-septembre 2, 2800 Delémont
<b>NE</b>	SFPO - Service des formations postobligatoires et de l'orientation Uniquement via le site internet : <a href="http://www.ne.ch/formations-hors-canton">www.ne.ch/formations-hors-canton</a>
<b>VS</b>	SFOP - Service de la formation professionnelle CP 478, 1951 Sion
<b>VD</b>	DGEP - Direction générale de l'enseignement postobligatoire Rue St-Martin 26, 1014 Lausanne  <u>Pour les demandes en lien avec passerelle pré-HES et FCPM :</u> DGES - Direction générale de l'enseignement supérieur Avenue de l'Élysée 4, 1014 Lausanne